



ADMINISTRATION MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY

Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL034062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

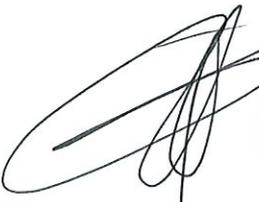
Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL034062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Objet

PROJET DE CREATION D'UN CITY STADE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a pour projet la création d'un city stade qui sera situé à proximité immédiate de l'école Younoussé ISSA.

Cet équipement aura vocation à remplacer le vieux plateau noir pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire communal, notamment des établissements scolaires avoisinants, des associations et du grand public.

Cet équipement contribuera à encourager la pratique sportive libre et encadrée, en adéquation avec les objectifs nationaux en matière de développement du sport pour tous.

Le coût estimatif des travaux est évalué à 107 067,00 € HT soit 116 167,70 € TTC.

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter l'opération pour la réalisation de cet équipement pour un montant total de 107 067,00 € HT soit 116 167,70 € TTC et d'arrêter le plan de financement suivant :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Construction d'un city stade	107 067,00	Agence Nationale du Sport (40 % HT)	42 826,80
		Part Commune (60%)	64 240,20
		Total Commune (y/c TVA) =	73 340,90
Total HT	107 067,00	Total HT	107 067,00
TVA (8.5%)	9 100,70	TVA (8.5%)	9 100,70
TOTAL TTC	116 167,70	TOTAL TTC	116 167,70

Il lui propose de :

- valider les plans de financement de l'opération présentée ci-dessus ;
- l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits correspondants auprès de l'ANS ;
- l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des financements.

La Commission « Cohésion Sociale » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 034 06 2025,

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL034062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale »,
**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A LA MAJORITE (- 1
ABSTENTION (M. Jean Luc JULIE)**

- de valider les plans de financement de l'opération présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits correspondants auprès de l'ANS ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des financements.

Nombre de votant : 31
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 1

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 09 JUIL. 2025
- *Et publication ou notification le :* 09 JUIL. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL034062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

